

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2008010

Signataire : CK

OBJET : Reprise anticipée des résultats provisoires du compte administratif 2007 de la Ville

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses L 1612-1 à 1612-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la balance provisoire du Compte Administratif 2007 de la Ville, attestée par le Receveur Municipal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide : la reprise anticipée des résultats 2007 :

Section de fonctionnement : Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté :

- Excédent reporté 3.721.754,96 euros

Section d'investissement : Chapitre 001 résultat d'investissement reporté :

- Excédent reporté 43.114,32 euros

le Maire
J. SALVATOR